

16.02.2007 - 10:55 Uhr

Helsana en appelle au juge de paix

Zurich (ots) -

Helsana aspire à une conciliation devant le juge de paix avec les médecins de famille des cantons de Neuchâtel et du Tessin dans l'affaire des tracts illégaux. En annonçant sa volonté de parvenir à une conciliation, l'entreprise fait un premier pas pour tenter de résoudre le conflit qui a éclaté début 2007 à l'occasion de l'introduction de son assurance médecin de famille.

Helsana ne souhaite pas aller devant les tribunaux sans pour autant renoncer à cette possibilité. Par ce tract, les médecins de famille dépassent les limites du juridiquement admissible. Ils tentent délibérément de causer un préjudice économique à Helsana, ce qui est inacceptable.

Dans le tract diffusé depuis décembre dans les cabinets médicaux de Neuchâtel et du Tessin, les médecins de famille incitent les clients d'Helsana à résilier leur assurance-maladie. Il s'agit là d'une violation manifeste de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). En outre, le tract des médecins contient de fausses informations sur la nouvelle assurance médecin de famille d'Helsana. Comme les associations de médecins refusent de retirer leurs tracts de la circulation, Helsana n'a d'autre choix que de porter cette violation de la loi devant le juge.

Les médecins exigent qu'Helsana retire du marché sa nouvelle assurance médecin de famille, ce qui est inadmissible. Helsana devrait annuler le rabais de dix pour cent octroyé sur la prime de l'assurance de base de ses clients qui ont conclu cette assurance. Outre dans les régions de Neuchâtel, Bellinzone, Locarno et Lugano, Helsana a également introduit sa nouvelle assurance médecin de famille à Coire, Soleure, Schaffhouse, Zoug, Fribourg et dans le bassin lémanique.

Jusqu'à présent près de 5000 personnes ont conclu cette assurance, pratiquement sans qu'Helsana en ait fait la promotion. Cela démontre l'intérêt des clients pour des modèles d'assurances tels que l'assurance médecin de famille, qui leur permettent de réaliser des économies sur les primes en adoptant un comportement responsable.

Le Groupe Helsana

Avec 1,9 million d'assurés et des recettes de primes de 5,2 milliards de francs, le Groupe Helsana est le leader de la branche de l'assurance-maladie en Suisse. Helsana assure les personnes contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident, de la maternité et en cas de vieillesse. Son offre s'adresse à la clientèle privée (particuliers et familles) ainsi qu'à la clientèle entreprises (entreprises et associations). Plus de détails sur: www.helsana.ch

ots Originaltext: Groupe Helsana
Internet: www.presseportal.ch/fr

Contact:

Rob Hartmans
Responsable de la Communication d'entreprise
Tél.: +41/43/340'62'34
Fax: +41/43/340'02'10
E-Mail: rob.hartmans@helsana.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100524936> abgerufen werden.